

PROCÈS VERBAL de la SEANCE du 14 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de DOEUIL-SUR-LE-MIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques TROUVAT.

- Date de convocation du Conseil Municipal : le mardi 7 avril 2026
- Nombre de Conseillers en exercice : 11
- PRESENTS : M. Fabrice BERTHONNEAU, M. BLUSSEAU Denis, M. CLERCY Arnaud, M. COUTON Thierry, Mme CREMADES Laurence, Mme Renée FOURNIER, Mme PICQUET Nadine, Mme Christelle VERGER, M. TROUVAT Jacques

EXCUSEE: Mme Julie MARQUES *donne pouvoir à M. Jacques TROUVAT.*

Le conseil municipal accepte que le secretariat de séance soit assuré à tour de rôle par les conseillers.

Mme Laurence Crémades a été élue secrétaire de séance.

Avant de débiter les travaux du conseil municipal M. le maire propose que les suppléants soient considérés comme des personnes qualifiées. Ils pourront participer aux débats sans toutefois participer au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION :

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion du 1^{er} avril 2026, le conseil municipal valide et approuve le compte rendu à l'unanimité.

1 – VOTE DU BUDGET COMMUNE 2026 :

Dans un contexte économique très contraint et incertain, le conseil se veut prudent en maintenant ses charges de fonctionnement au niveau de 2025.

Au niveau de l'investissement, le budget s'inscrit dans la continuité au niveau de la voirie et prend en compte la sécurisation et mise aux normes de la salle des fêtes, travaux indispensables pour continuer à l'utiliser.

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 1^{er} avril 2026,

Vu le projet de budget primitif présenté par le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif commune de l'exercice 2026, qui s'équilibre comme suit :

- Le budget de fonctionnement équilibré en dépenses et en recettes à **576 458,49 €**.

- Le budget d'investissement est équilibré en dépenses et en recettes à **293 913,19 €**.

PRÉCISE que ce budget est voté :

- par article,
- avec reprise des résultats de l'exercice précédent,
- incluant les restes à réaliser.

INDIQUE que les principales orientations budgétaires en investissement sont les suivantes :

- Aménagement logement 1 rue du Moulin : 6 000 €
- Achat matériel communal : 3 000 €
- Aménagement cimetière : 9 000 €
- Achat terrains : 3 000 €
- Circuits de randonnées : 9 500 €
- Rénovation de la salle des fêtes : 130 000 €
- Signalisation : 3 500 €
- Réfection de voirie : 75 000 €
- Sécurité incendie : 1 000 €
- Nature et transition : 1 000 €

ADOPTE le budget à la majorité :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstentions : 0

2 – DÉLIBÉRATION DES ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'attribuer les subventions aux associations, pour l'année 2026 comme suit :

- ACCA 500 €
M. Jacques TROUVAT ne prend pas part au vote
9 voix
- Foyer Rural..... 900 €
Mme Laurence CREMADES ne prend pas part au vote
10 voix
- E.H.V.S..... 900 €
11 voix

- APE de Villeneuve la Comtesse	400 €
<i>11 voix</i>	
- École de Villeneuve la Comtesse	500 €
<i>11 voix</i>	
- Les Mélodies du Bonheur	200 €
<i>11 voix</i>	
- la Joie de Vivre	200 €
<i>11 voix</i>	
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Loulay.....	150 €
<i>11 voix</i>	
- ADMR de Loulay.....	150 €
<i>M. Jacques TROUVAT ne prend pas part au vote</i>	
<i>9 voix</i>	
- La banque alimentaire	100€
<i>11 voix</i>	
- Ecole Richemont	50€
<i>11 voix</i>	
- MFR Saint-Denis du Pin	200€
<i>M. Jacques TROUVAT ne prend pas part au vote</i>	
<i>9 voix</i>	
- La Chambre des Métiers 79	50 €
<i>11 voix</i>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de valider cette proposition d'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026, pour un montant total de 4 300,00 € ;

De prévoir les crédits nécessaires au budget commune 2026 à l'article 65748.

3 – VOTE DU BUDGET ANNEXE TERRAINS A BÂTIR 2026 :

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir voter

Le budget annexe « terrains à bâtir » 2026 comme suit :

- Le budget de fonctionnement équilibré en dépenses et en recettes à 42 573,93 € ;
- Le budget d'investissement est équilibré en dépenses et en recettes à 20 160,72 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget annexe « terrains à bâtir » de l'exercice 2026 à l'unanimité.

4 – DÉLIBÉRATION DE LA VENTE DES TERRAINS D 353 – A 575 :

M. le maire informe le conseil municipal que le dossier n'a pas avancé faute d'avoir pu obtenir une réponse du notaire en charge du dossier. Ce point sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

5 – ACHAT ESSAIMS ABEILLE

Monsieur le maire propose l'achat de deux essaims d'abeille pour trois cent seize euros et cinquante cents.

6 – DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA CCID :

Monsieur le maire informe les membres du conseil du rôle est des attributions de la commission communale des impôts directs en faisant lecture du courrier de la direction générale des impôts.

Il est rappelé aux membres du conseil l'importance de cette commission qui évalue et fixe le montant des taxes foncières et des terrains.

La liste préexistante est remise à jour en accord avec les membres du conseil municipal. Elle sera proposée à la DDFIP qui nommera les membres de la commission.

7 – IDENTIFICATION DES VOIES POUR LE POINT A TEMPS :

Monsieur le maire présente aux membres du conseil les différentes voies de la commune. Un état des lieux de ces chemins et voies a été réalisé par M. le maire. Il fait apparaître une dégradation plus importante que prévue, due en partie aux conditions météorologiques de l'année 2025, avec notamment l'épisode neigeux.

Sont citées, entre autres : la rue des Baladins, la rue des Champs Beaux, la rue des Fontaines.

L'évaluation des besoins est de 25 961,64 euros.

Le conseil municipal valide la proposition à l'unanimité.

8 – INFORMATION SUR LA PPE, LOI DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que, le 13 février 2026, le Gouvernement a publié la nouvelle édition de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3) et son annexe, la Stratégie de développement des mobilités propres (SDMP), documents qui présentent la politique énergétique de la France pour répondre aux enjeux de consommation et de production d'énergie sur la période 2026-2035. Chaque Programmation pluriannuelle de l'énergie porte sur deux périodes successives de 5 ans.

L'actualisation de la PPE s'inscrit dans une stratégie de transition globale, la Stratégie française pour l'énergie et le climat (SFEC), qui vise :

- à assurer la disponibilité de l'énergie à un coût maîtrisé,
- à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050,
- à adapter la France au changement climatique.

Le conseil municipal s'était inscrit dès 2014 dans la politique nationale d'indépendance et de décarbonation de l'énergie par la mise en place d'énergies renouvelables. C'est pourquoi, en 2014, un projet visant l'installation de 6 éoliennes à travers la société « Énergie du Mignon » a été porté en partenariat avec la société WPD. À la suite du recours déposé à la cour d'appel du tribunal administratif de Bordeaux et au refus du Conseil d'État d'instruire un recours, le projet est abandonné.

En 2024, le conseil municipal, toujours favorable aux énergies renouvelables, a identifié et déposé cinq zones d'accélération pour les énergies renouvelables concernant le solaire, l'éolien et la méthanisation.

Un nouveau projet porté par la société ÉLÉMENT GREEN est en cours d'élaboration, et un point d'étape sera prochainement présenté au conseil.

9 – QUESTIONS DIVERSES :

- Personnel : Face à de nombreux travaux sur la voirie, M. le maire propose au conseil municipal la reconduction du contrat de monsieur Adama FOMBA pour une durée de 15 jours. Le conseil municipal valide à l'unanimité cette reconduction.
- Randonnée équestre : Le maire informe le conseil municipal qu'il va prendre, dans les prochains jours, un arrêté municipal pour restreindre le sens de la circulation rue des Baladin, rue des Viviers et rue des Champs Beaux pour faciliter le déplacement des attelages lors de la randonnée des 25 et 26 avril 2026.
- Elections CDC Vals de Saintonge : Le maire annonce aux conseillers municipaux l'élection au premier tour à la présidence de la communauté de commune (CDC) de Madame Françoise MESNARD, maire de Saint Jean d'Angely. M. le maire a été élu au bureau comme délégué à la gestion des déchets dans la compétence « collecte et traitement des déchets et gestion des milieux aquatiques ». Cette nouvelle gouvernance au sein de la CDC va apporter des modifications dans les méthodes de travail entre la CDC et les communes. Un des objectifs est d'améliorer les relations et la communication entre la CDC et les communes.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 27 avril 2026 à 20h30. Il portera essentiellement sur le plan communal d'action afin de réaliser le plan prévisionnel d'investissement pour le mandat 2026-2032.

La séance est levée à 23h00.